



Dossier de l'OHI n° S3/0302

LETTRE CIRCULAIRE 1/2018
9 janvier 2018

EXPERTS NATIONAUX SUR LE DROIT DE LA MER

Référence : LC de l'OHI 3/2017 du 11 janvier - *Experts nationaux sur le droit de la mer*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. A l'occasion de la publication de cette première lettre circulaire de l'année, le Secrétaire général, les Directeurs et le personnel du Secrétariat de l'OHI sont heureux de renouveler leurs meilleurs vœux pour 2018 à tous les Etats membres de l'OHI et souhaitent une nouvelle année fructueuse et bien remplie pour l'Organisation hydrographique internationale.

2. La lettre en référence invitait les Etats membres de l'OHI à vérifier la validité des informations contenues dans la liste des experts sur le droit de la mer de l'OHI. La dernière version de cette liste est disponible dans la section du site web de l'OHI dédiée au comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS) à l'adresse suivante :

http://www.iho.int/mtg_docs/com_wg/ABLOS/ABLOS_Misc/ABLOS_expertslist.pdf

3. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir examiner la liste publiée et de soumettre toutes les modifications nécessaires au Secrétariat de l'OHI (info@iho.int) **avant le 9 mars 2018**. Une liste actualisée sera ensuite adressée au Tribunal international du droit de la mer.

4. Le Secrétariat invite les Etats membres à vérifier la liste au moins annuellement, toutefois, les Etats membres sont également encouragés à communiquer, à tout moment, toute modification à la liste, afin d'assurer que la version conservée dans la section ABLOS du site web de l'OHI est à jour en permanence.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Abri KAMPFER
Directeur